

## CONSEIL REGIONAL

13 décembre 2018

## DELIBERATION

**Réunification administrative de la Bretagne**

Le Conseil régional convoqué par son Président le 20 novembre 2018 s'est réuni le jeudi 13 décembre 2018 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

**Etaient présents** : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Éric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Monsieur Pierre BRETEAU (jusqu'à 18h40), Monsieur Gwenegan BUI (jusqu'à 19h40), Monsieur Thierry BURLLOT (à partir de 17h25), Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 18h15), Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE (jusqu'à 18h55), Madame Laurence DUFFAUD, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO (jusqu'à 17h30), Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 18h), Monsieur Philippe HERCOUËT (jusqu'à 18h15), Madame Kaourintine HULAUD, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Pierre KARLESKIND (jusqu'à 19h20), Monsieur Gérard LAHELLEC, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER (jusqu'à 18h), Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 19h55), Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN (jusqu'à 19h30), Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Fough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL, Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

**Avaient donné pouvoir** : Madame Georgette BREARD (pouvoir donné à Madame Fough SALAMI), Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF à partir de 18h40), Monsieur Gwenegan BUI (pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR à partir de 19h40), Monsieur Thierry BURLLOT (pouvoir donné à Madame Laurence FORTIN jusqu'à 17h25), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD à partir de 18h15), Madame Virginie D'ORSANNE (pouvoir donné à Monsieur Emeric SALMON à partir de 18h55), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA), Madame Anne GALLO (pouvoir donné à Madame Laurence FORTIN à partir de 17h30), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILLIVIC à partir de 18h), Monsieur Philippe HERCOUËT (pouvoir donné à Monsieur Dominique RAMARD à partir de 18h15), Monsieur ROLAND JOURDAIN (pouvoir donné à Madame Gaël LE MEUR), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM à partir de 19h20), Madame Isabelle LE BAL (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT), Madame Christine LE STRAT (pouvoir donné à Madame Anne-Maud GOUJON), Monsieur Martin MEYRIER (pouvoir donné à Madame Anne PATAULT à partir de 18h), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona BRAS à partir de 19h55), Monsieur Bernard POULIQUEN (pouvoir donné à Madame Anne TROALEN à partir de 19h30), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT-JAMES).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L4122-1-1,

Considérant la mobilisation citoyenne ayant amené le département de Loire Atlantique à soumettre à son assemblée l'approbation de l'organisation d'une consultation des électeurs sur le rattachement de ce département à la Région Bretagne,

Vu la délibération n°16\_DAJCP\_SA\_09 du 26 février 2016, portant création d'un groupe de travail transpartisan en vue d'une coopération renforcée avec le département de Loire Atlantique,

Vu les nombreux vœux et motions adoptés par le Conseil régional de Bretagne en faveur de la réunification administrative de la Bretagne,

Vu le vœu présenté le 13 décembre 2018 par Monsieur le Président du Conseil régional en faveur d'une réunification administrative de la Bretagne,

Vu l'avis unanime de la commission finances et affaires générales réunie le 13 décembre 2018, et des présidents de tous les groupes politiques de l'assemblée, demandant reformulation du vœu proposé en délibération,

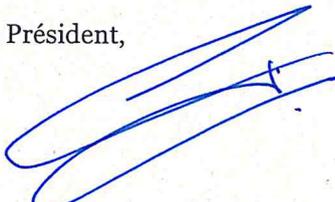
Et après avoir délibéré ;

### **DECIDE**

#### **A l'unanimité**

- De réitérer l'adhésion du Conseil Régional au principe de la réunification administrative de la Bretagne,
- D'affirmer que le Conseil Régional de Bretagne est prêt à prendre toutes ses responsabilités pour que l'aspiration démocratique des citoyens soit entendue,
- De solliciter l'organisation sur le territoire régional d'une consultation populaire, selon les termes et conditions de la délibération qui sera approuvée par le Conseil départemental de Loire-Atlantique, en application de l'article L 4122-1-1 du code général des collectivités territoriales

Le Président,



Loïc CHESNAIS-GIRARD